



Conseil de sécurité

Distr. générale
7 février 2003
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Angola

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1433 (2002) du Conseil de sécurité, en date du 15 août 2002, par laquelle le Conseil a créé la Mission des Nations Unies en Angola (MINUA). Il fait le point de l'évolution de la situation en Angola depuis l'établissement de mon rapport intérimaire du 12 décembre 2002 (S/2002/1353) et contient des recommandations sur le futur rôle de l'ONU dans ce pays.

II. Évolution politique

2. On se souvient que, dans sa résolution 1433 (2002) le Conseil de sécurité a chargé la MINUA d'aider les parties à consolider la paix. À l'issue des travaux de la Commission mixte, les parties – le Gouvernement angolais et l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) – ont reconnu d'un commun accord que l'application du Protocole de Lusaka avait été menée à bien. Depuis, les protagonistes et d'autres acteurs politiques et membres de la société civile s'emploient à déterminer les objectifs à atteindre en priorité pour faire passer le pays d'une situation de conflit armé à une situation normale.

Le dialogue entre le Movimento Popular para a Libertação de Angola et l'UNITA

3. On se souvient également que les comités politiques du parti au pouvoir, le Movimento Popular para a Libertação de Angola (MPLA) et l'UNITA, ont tenu une réunion de haut niveau à Luanda, du 2 au 5 décembre, pour examiner des questions d'intérêt national, et tout particulièrement celle de la révision de la Constitution. Au cours de ces pourparlers, les parties se sont mises d'accord sur quatre points principaux, à savoir que le Président demeurerait le chef de l'État et du gouvernement ainsi que le chef du parti, qu'il désignerait les gouverneurs des provinces sur la recommandation du parti majoritaire dans chaque province, que le Parlement comprendrait une seule chambre et qu'il se doublerait d'un conseil national, organe consultatif auquel pourraient participer les « chefs traditionnels ». Ces décisions n'ont toutefois pas remporté tous les suffrages. Certains partis politiques ont fait valoir que, par ces accords bilatéraux, le MPLA et l'UNITA



avaient circonvenu le Comité de rédaction de la Constitution, au sein duquel d'autres partis étaient représentés.

Le Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale

4. Le 5 décembre, le Président José Eduardo dos Santos a nommé le Ministre de l'intérieur, Fernando da Piedade Dias dos Santos « Nando », Premier Ministre d'un gouvernement d'unité et de réconciliation nationale. Par la suite, des ministres ont été nommés aux portefeuilles de l'intérieur, des finances, du pétrole et de l'eau et de l'énergie; les Ministres de la défense, des affaires étrangères, de la justice, du plan et de l'administration publique ont tous conservé leur portefeuille. Conformément à un accord conclu entre le Gouvernement et l'UNITA, tous les anciens ministres membres de l'UNITA-Renovada ont été reconduits dans leurs fonctions en tant que représentants de l'UNITA unifiée.

5. Certains partis d'opposition et des membres de la société civile ont toutefois estimé que le nouveau Gouvernement ne représentait pas un changement suffisant. Des membres de la société civile ont également critiqué le maintien en fonction de certains hauts responsables qui, selon eux, s'étaient rendus coupables de malversations et de détournements de fonds.

6. Le 18 décembre, l'Assemblée nationale angolaise a adopté, par 99 voix pour et zéro voix contre, le projet de budget pour 2003 à hauteur de 6 milliards de dollars environ que lui avait soumis le nouveau Gouvernement, mais 44 députés – appartenant tous à l'UNITA – se sont abstenus de voter, déclarant qu'ils n'avaient pas été consultés au sujet du budget avant le scrutin.

Les préparatifs des élections

7. On se souviendra que, selon les indications données par le Gouvernement, les prochaines élections générales devaient avoir lieu en 2004. Mais des représentants du MPLA comme des membres de l'UNITA ont déclaré récemment que les conditions nécessaires n'étaient pas encore réunies pour que des élections libres et régulières puissent être organisées l'année prochaine. De leur point de vue, il serait plus réaliste de repousser les élections d'un ou deux ans de façon à avoir le temps d'atteindre les objectifs nationaux suivants : réviser la Constitution; élaborer une nouvelle loi électorale; créer une commission électorale indépendante; établir les listes électorales; réinstaller ou faire revenir les personnes déplacées et les anciens combattants. Mais d'autres membres du MPLA et de l'UNITA et des représentants d'autres partis politiques ont émis l'avis que des élections législatives et présidentielles devraient être organisées le plus rapidement possible. Dans son discours de fin d'année, le Président dos Santos a promis de s'employer à obtenir un vaste consensus national sur la date des prochaines élections générales.

8. Parallèlement, depuis l'achèvement des travaux de la Commission mixte, tant le MPLA, parti au pouvoir, que l'UNITA se sont efforcés de réorganiser et dynamiser leurs structures aux niveaux provincial et local en prévision des prochaines élections. La septième session ordinaire du Comité central du MPLA, lequel compte 250 membres, a eu lieu à Luanda le 13 décembre 2002, sous la présidence du Président dos Santos. Ce dernier a souligné qu'il importait de privilégier la relance de l'économie, et notamment de diminuer l'inflation avant la fin de 2003, pour aider le parti à sortir vainqueur des élections.

9. L'UNITA continue de mettre l'accent sur sa réinsertion dans la vie politique en faisant valoir auprès du public le rôle qu'elle a joué dans l'application du Protocole de Lusaka, rappelant que la communauté internationale a reconnu ce rôle en levant toutes les sanctions qui lui avaient été imposées. Elle a encore progressé sur la voie de réconciliation nationale lorsque, début janvier, plusieurs de ses représentants se sont excusés publiquement de la part prise par l'UNITA dans les atrocités commises au cours du long conflit. Le neuvième congrès de l'UNITA devrait avoir lieu en mars 2003.

10. D'autres partis d'opposition ont également commencé à se préparer aux prochaines élections et s'efforcent de présenter un front plus uni.

III. Activités menées par la Mission et par l'ONU à l'appui de la consolidation de la paix en Angola

11. Au cours de la période considérée, la MINUA a continué d'accomplir les tâches qui lui incombent, notamment d'appuyer la réinsertion des anciens combattants, de faciliter et coordonner l'assistance humanitaire, d'offrir un appui technique en matière de déminage et de défendre et promouvoir les droits de l'homme.

Démobilisation et réinsertion des anciens combattants

12. La démobilisation, la réinstallation et la réinsertion des anciens combattants de l'UNITA constituent depuis longtemps un grave sujet de préoccupation et sont considérées actuellement comme des objectifs prioritaires de première importance pour le Gouvernement si celui-ci veut assurer la stabilité du pays. À la fin de janvier, quelque 90 000 anciens combattants avaient été immatriculés et on évaluait à une quinzaine de milliers le nombre de ceux qui attendaient encore de se rendre sur le site d'accueil qu'on leur avait assigné dans les provinces ou les pays voisins. Mais le processus d'immatriculation a dû être interrompu en raison de problèmes opérationnels. Par ailleurs, le début de la saison des pluies a considérablement ralenti le transport des anciens combattants et de leur famille hors des sites d'accueil; le mouvement devrait toutefois reprendre en avril 2003.

13. Le processus de démobilisation, de réinstallation et de réinsertion lui-même continue de se heurter à un certain nombre d'obstacles, notamment le peu d'empressement à coopérer avec les autorités dont font montre certains anciens combattants politisés. Mais le manque d'installations adéquates, l'absence de routes accessibles, la prolifération des mines et la précarité de certaines zones de réinstallation ont beaucoup contribué au ralentissement observé. Cet état de choses est encore compliqué par l'irrégularité et le manque d'universalité des paiements versés aux anciens combattants par les pouvoirs publics. Environ un cinquième d'entre eux attendent toujours d'être inscrits sur les états de paie. Les anciens combattants n'ont pas tous reçu de « kit » de réinstallation et les campagnes de sensibilisation ne couvrent pas tout le pays, si bien que certains anciens combattants ont été expulsés des communautés dans lesquelles ils avaient été réinstallés, et parfois forcés de retourner dans un site d'accueil.

14. De ce fait, et bien que le Gouvernement ait annoncé son intention de fermer tous les sites d'accueil au 31 décembre 2002, à ce jour seuls quatre d'entre eux ont effectivement été fermés, 34 autres demeurant ouverts dans 16 provinces. Il faut

savoir que la fermeture d'un site d'accueil ne signifie pas nécessairement que ses occupants ont été effectivement réinstallés ailleurs; dans la plupart des cas, ils sont d'abord envoyés dans des camps de transit dans d'autres provinces. De l'avis du Gouvernement, il pourrait donc bien s'écouler un an encore avant que les derniers anciens combattants et leur famille soient transférés dans les quelque 600 zones choisies pour leur réinstallation.

15. Au cours de la période considérée, la MINUA a continué de jouer un rôle de coordination, notamment en s'assurant que les renseignements concernant des anciens combattants réunis par les Forces armées angolaises (FAA) au cours de la phase de désarmement étaient communiqués aux institutions civiles telles que l'Institut de Reinserção Sòcio-Profissional dos Ex-Militares et le Ministère des affaires sociales et de la réinsertion, auxquels la responsabilité de la démobilisation, de la réinstallation et de la réinsertion avait été confiée en octobre 2002. À la suite de nombreuses visites de son personnel dans les provinces, la Mission a créé une base de données centrale sur l'état d'avancement du processus et les officiers de liaison militaire de la MINUA continuent d'inspecter les sites d'accueil de façon à recueillir des informations pertinentes et à les évaluer.

16. Sous la présidence de la MINUA, le groupe technique chargé de la démobilisation, de la réinstallation et de la réinsertion continue à unifier et coordonner les activités que mène le système des Nations Unies en Angola à l'appui du processus. Il collabore étroitement avec la Banque mondiale qui se prépare à financer un programme de réinstallation en Angola avec l'aide de plusieurs donateurs, afin de couvrir la démobilisation de quelque 167 000 anciens combattants et le versement de primes de réinsertion à environ 108 000 autres.

17. À la fin de décembre 2002, le Ministre des finances a fait savoir à la MINUA que le Gouvernement avait quelque difficulté à financer le processus de démobilisation, de réinstallation et de réinsertion. Le transport des anciens combattants et de leur famille nécessitait des ressources substantielles qu'il n'avait peut-être pas les moyens de réunir à l'heure actuelle; il lui manquait 1,5 million de dollars des États-Unis pour couvrir l'achat de « kits » de démobilisation. Le Ministre a demandé à la communauté internationale, en particulier au système des Nations Unies, de lui prêter assistance dans ce domaine. La demande a été renouvelée par le Ministre des affaires sociales et de la réinsertion à la fin de janvier 2003.

18. Parallèlement, la MINUA attend toujours de recevoir une réponse à la lettre dans laquelle elle a demandé que l'ONU soit représentée au niveau national – comme elle l'est à l'échelon provincial – au sein de la Commission nationale pour la réinsertion productive des combattants démobilisés et des personnes déplacées dans la société. Si elle participait aux travaux de cette commission importante, elle serait mieux à même d'assurer la coordination du processus de démobilisation, de réinstallation et de réinsertion.

La situation humanitaire

19. Bien que la situation humanitaire dans le pays se soit quelque peu stabilisée au cours des six derniers mois, les besoins sont pressants dans bien des endroits. Quelque 1,8 million de personnes, notamment des anciens combattants et des membres de leur famille, ont actuellement besoin d'une assistance alimentaire pour survivre et 2,1 à 2,4 millions d'Angolais demeureront en situation d'insécurité

alimentaire jusqu'à la moisson d'avril 2003. À la mi-janvier, des taux de malnutrition critiques ont été signalés dans cinq provinces.

20. Les taux de mortalité se situent toujours à des seuils critiques, en particulier dans les endroits éloignés où il est difficile d'accéder régulièrement à des services de santé de base et à de l'eau potable ainsi qu'à des installations adéquates en matière d'assainissement. Des épidémies de rougeole et de méningite ont été signalées dans quatre provinces au moins; elles sont attribuables aux déplacements de population hors de zones précédemment inaccessibles où les programmes de vaccination étaient soit exécutés de façon sporadique soit non-existants.

21. Le début des pluies saisonnières, venant s'ajouter au mauvais état des routes et aux incidents dus aux mines, a été préjudiciable aux opérations humanitaires. À la mi-janvier, quelque 445 000 personnes, qui avaient auparavant bénéficié d'une assistance, étaient devenues inaccessibles. Après une série d'incidents causés par des mines en novembre et décembre, les opérations ont été suspendues ou réduites dans 13 endroits situés dans sept provinces fortement minées. Il semblerait que la situation des populations vivant dans ces zones se détériore et risque de devenir critique si l'accès n'est pas rétabli. En outre, les organismes humanitaires n'ont toujours pas pu accéder à quelque 200 000 personnes vivant dans des endroits éloignés.

22. Par ailleurs, la fin des hostilités s'est traduite par d'importants mouvements de population. En 2002, 1,3 million de personnes déplacées sont rentrées dans 500 communautés réparties dans 17 provinces et 85 000 réfugiés sont revenus d'eux-mêmes de pays voisins. Les conditions de vie n'étaient décentes que dans 30 % des sites de retour. Pour 900 000 personnes, les services de base n'étaient pas encore en place. Dans le cadre d'une vaste initiative visant à s'assurer que la réinstallation des personnes déplacées se fait dans des conditions adéquates, le Gouvernement angolais a publié des normes de réinstallation des populations déplacées le 6 décembre 2002. Ces normes, en spécifiant les conditions à réunir et les objectifs sociaux à atteindre pendant le processus de réinstallation et de retour, améliorent la protection juridique des personnes rentrant chez elles. Il convient de noter qu'en plusieurs occasions, au cours de la période pendant laquelle des incidents impliquant des retours forcés ont eu lieu, le Gouvernement a pris immédiatement des mesures pour veiller à ce que les normes soient appliquées.

23. D'après le Gouvernement, on comptait encore plus de 2,8 millions de personnes déplacées à la fin de 2002, dont 290 000 environ continuaient de vivre dans des camps et des centres de transit. Par ailleurs, quelque 400 000 réfugiés se trouvaient toujours dans les pays voisins, à savoir la République démocratique du Congo, la Namibie, la République du Congo et la Zambie, ainsi qu'au Botswana. Le Gouvernement angolais a signé des accords de rapatriement avec certains de ces pays.

24. On s'attend à ce que quelque 1,2 million de personnes déplacées, anciens combattants et réfugiés reviennent dans leur région d'origine au cours de 2003, la majorité au cours des six premiers mois. Le rapatriement organisé de quelque 150 000 réfugiés angolais se trouvant en Zambie et en République démocratique du Congo commencera en mai 2003.

25. En 2003, les opérations humanitaires auront deux buts principaux : stabiliser les populations en danger et faciliter le retour et la réinstallation dans le cadre des

normes et règlements adoptés par le Gouvernement. Les organismes et partenaires des Nations Unies prendront des initiatives visant à réduire la pauvreté et à réunir les conditions permettant un développement durable afin de sortir de la phase d'urgence. À cet égard, l'objectif de l'Organisation des Nations Unies est de transférer progressivement la responsabilité de la coordination et de la fourniture de l'assistance humanitaire au Gouvernement.

Lutte antimines

26. Une grande partie du pays est encore fortement minée, en particulier dans les provinces de Kuando Kubango, Benguela, Bié, Huambo, Malange, Huila et Moxico, zones où du fait des mouvements de population ayant suivi les retours et la réinstallation, les incidents se sont multipliés. Ces mines entravent sérieusement le processus de réinstallation et le libre mouvement des personnes et des biens dans l'ensemble du pays.

27. L'Organisation des Nations Unies estime qu'il est prioritaire de véritablement intégrer la lutte antimines dans l'aide d'urgence, la réinstallation, le relèvement socioéconomique et les activités de développement afin de faciliter aussi bien les opérations d'aide humanitaire que le développement à long terme grâce à des activités stratégiques de déminage et de délimitation de champs de mines. La plupart de ces activités sont menées par des organisations non gouvernementales internationales. Toutefois, par le biais du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies aide l'Institut national de déminage (INAD), à mettre en place des ressources lui permettant de remédier au problème des mines ou à réorganiser celles qui existent. L'Organisation des Nations Unies soutient également la Commission nationale intersectorielle de déminage et d'aide humanitaire (CNIDAH), organisme national de coordination. Une éducation globale et intégrée aux risques que représentent les mines est offerte dans l'ensemble du pays sous l'égide du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Au cours de la période faisant l'objet du rapport, un conseiller technique a été envoyé à Luanda pour coordonner les activités de lutte antimines menées par l'Organisation des Nations Unies, notamment le renforcement des capacités, la formation et la mobilisation des ressources en vue des opérations de déminage.

28. Venant compléter les informations concernant l'emplacement des mines recueillies par les officiers de liaison de la MINUA et les renseignements figurant dans la base de données nationales sur la lutte antimines de l'INAD, une enquête sur l'impact des mines terrestres sera réalisée par des ONG internationales, notamment le Survey Action Centre (SAC) qui coordonnera les activités. Cette enquête, qui est menée en collaboration avec la CNIDAH, devrait donner une idée précise de l'impact de la pollution par les mines dans le pays et permettre au Gouvernement et à ses partenaires de mieux hiérarchiser leurs priorités.

Droits de l'homme

29. Bien qu'il n'y ait quasiment plus de violations des droits de l'homme liées à la guerre depuis la cessation des hostilités, d'autres types de violations persistent. Les violations dont sont victimes les populations touchées par la guerre, notamment le harcèlement, le pillage, l'extorsion, l'intimidation, la violence physique, le viol et la détention arbitraire, se sont poursuivies, en particulier dans les zones où les pouvoirs publics ne sont pas bien implantés ou viennent seulement de s'établir et où les mécanismes de recours demeurent inadéquats. Nombre de ces violations

concernent les personnes déplacées et ont compris la réinstallation et le retour forcés ainsi que l'exclusion des services sociaux et de l'assistance humanitaire. Il a également été fait état d'un certain nombre de violations dans les zones d'accueil où les populations n'ont qu'un accès limité au système judiciaire officiel. Les incidents concernant les femmes et les enfants sont particulièrement préoccupants.

30. L'institutionnalisation du respect des droits de l'homme, au niveau tant du Gouvernement que de la société civile, en particulier à Luanda, s'est toutefois considérablement améliorée, même s'il reste encore beaucoup à faire pour remédier au problème du comportement de la police, en particulier dans certains des quartiers les plus pauvres de la capitale. Le droit à l'éducation, la santé et la participation des femmes à la vie politique et leur rôle sur le marché du travail constituent d'autres sujets de préoccupation.

31. Les efforts déployés par la MINUA pour protéger et promouvoir les droits de l'homme se sont axés principalement sur le renforcement de plusieurs activités essentielles. Outre les bureaux des droits de l'homme créés au Benguela et au Kwanza Sul, la Mission a établi deux bureaux dans les provinces de Malanje et de Huambo et envoyé des spécialistes des droits de l'homme pendant de longues périodes dans des provinces jusque-là inaccessibles. Elle a aidé le Ministère de la justice à créer des comités provinciaux des droits de l'homme afin d'établir un mécanisme de protection et de promotion des droits de l'homme lorsqu'il n'en existait pas auparavant. Les spécialistes des droits de l'homme de la MINUA ont également continué, en partenariat avec les églises locales et les ONG, à oeuvrer en faveur de la démarginalisation des communautés et de leur participation, en vue d'établir des mécanismes de protection contre les violations des droits de l'homme et la discrimination dans les différentes provinces, et mené des activités visant le renforcement des capacités.

32. À Luanda, la MINUA a aussi axé ses efforts sur la sensibilisation des populations, le renforcement des capacités et le soutien aux projets d'aide judiciaire et d'aide aux médias dans le cadre de la réconciliation nationale. Elle a également aidé les autorités nationales à multiplier les tribunaux municipaux et à mettre en place un programme de suivi des affaires au sein du bureau du Procureur général.

33. L'importance des activités menées par la MINUA dans le domaine des droits de l'homme pour ce qui est de la consolidation de la paix en Angola a été largement reconnue, y compris par le Gouvernement, la société civile et les principaux acteurs internationaux. Il est évident que ces activités essentielles, notamment le renforcement des capacités, devront se poursuivre si l'on veut qu'elles soient véritablement efficaces.

34. Le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme s'est rendu en Angola du 15 au 18 janvier. Lors de ses entretiens avec les autorités angolaises, le Haut Commissaire a souligné combien il importait de disposer d'un plan d'action national en matière de droits de l'homme pour que les aspects relatifs aux droits de l'homme de la nouvelle Constitution angolaise et de la législation nationale soient dûment pris en compte. La création d'une commission nationale des droits de l'homme, que mon Représentant spécial avait auparavant suggérée au Gouvernement, pourrait à cet égard s'avérer fort utile.

Protection de l'enfance

35. L'instauration de la paix n'a pas eu d'incidences véritables sur les enfants angolais qui continuent de souffrir de divers problèmes d'ordre humanitaire, de manque de ressources dans les zones de réinstallation, du VIH/sida, de la violence et de l'exploitation physiques, de la maltraitance sexuelle et psychologique, de manque d'éducation et de soins de santé de base et d'un système de justice pour mineurs quasiment inexistant. Il n'existe aucune garantie à long terme que les anciens combattants mineurs ne seront pas de nouveau recrutés et la question des fillettes enlevées au cours du conflit doit encore être résolue. Nombre d'enfants sont également les victimes de mines terrestres mais ne reçoivent quasiment aucune aide sur le plan de la rééducation.

36. Avec le soutien de l'UNICEF et d'autres partenaires nationaux et internationaux, le Gouvernement a commencé à mettre en oeuvre une stratégie de protection des droits de l'enfant dans les zones d'accueil et les camps de transit, qui comporte aussi bien une aide d'urgence que des projets de réintégration et de réinsertion des jeunes et des enfants. Le Gouvernement prépare également une campagne nationale contre la rougeole et un programme de « retour à l'école ». Pour la première fois, il pense en outre être en mesure de soumettre un rapport à la session de mai 2003 du Comité des droits de l'enfant.

37. Au cours de la période faisant l'objet du rapport, la MINUA a continué de sensibiliser le public aux droits des enfants et soutenu et complété les activités menées par le Gouvernement, l'UNICEF, les ONG et d'autres intervenants dans le domaine de la protection de l'enfance.

Activités de développement

38. La situation économique s'est sensiblement améliorée, le taux d'inflation tombant de quelque 110 % à 106 % et le déficit des finances publiques à 8,5 % au cours de 2002. Les produits agricoles locaux sont devenus plus accessibles dans les zones urbaines et la circulation des personnes et des biens s'est améliorée dans l'ensemble du pays. Toutefois, compte tenu de l'absence presque totale d'infrastructures dans les différentes provinces et de la dévastation, par plus de trois décennies de guerre, notamment, de l'économie du pays, le redressement, la reconstruction et le développement à long terme de l'Angola demeurent une entreprise gigantesque. L'Organisation des Nations Unies devrait apporter une aide sous la forme d'initiatives permettant au pays de passer de la dépendance vis-à-vis des secours au développement et à l'autonomie.

39. À cette fin, le PNUD, la Banque mondiale et d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux ont collaboré à l'élaboration d'un plan de développement général; le PNUD a également lancé récemment la deuxième phase de son programme de réforme institutionnelle et de modernisation administrative visant à améliorer les capacités tant des autorités locales que de l'administration centrale. Il a par ailleurs passé en revue les diverses fonctions des pouvoirs publics en vue de conseiller le Gouvernement sur celles qu'il devrait transférer. En outre, le Ministère britannique du développement international s'est récemment associée aux équipes d'assistance technique du PNUD et de la Banque mondiale pour élaborer un plan stratégique intérimaire de lutte contre la pauvreté.

40. Au cours de mes entretiens avec les représentants des pays du G-8 à Kananaskis (Canada), les 27 et 28 juin 2002, j'ai indiqué que l'Angola était l'un des

trois pays d'Afrique qui avait le plus besoin d'aide pour se relever du conflit et consolider la paix. La Conférence internationale des donateurs pour l'Angola, qui doit avoir lieu au cours du premier semestre 2003, devrait donner l'occasion à la communauté internationale d'apporter une assistance au pays. Le Gouvernement angolais est toutefois conscient qu'il doit faire davantage pour apaiser les préoccupations des donateurs et parvenir à un accord avec les organismes issus des accords de Bretton Woods. Dans le cadre des préparatifs de cette conférence, il est envisagé de convoquer une réunion préalable avec les donateurs afin de permettre au Gouvernement de leur rendre compte des efforts qu'il déploie pour promouvoir la transparence et le sens des responsabilités et des contributions financières qu'il apporte aux opérations de secours et aux activités facilitant la transition. L'Organisation des Nations Unies continuera de collaborer en aidant à la préparation de cette conférence en tant que de besoin.

IV. Observations

41. Au cours de l'année qui vient de s'écouler, la situation en Angola a évolué de manière spectaculaire. En janvier 2002, malgré d'inlassables tentatives d'instauration d'une paix durable, le pays était toujours plongé dans un terrible conflit – l'un des plus longs qu'ait connus l'Afrique. La Commission mixte ayant terminé ses travaux fin 2002, l'Angola est bien engagé sur la voie d'un redressement politique, social et économique. Pour la première fois depuis l'indépendance, les Angolais peuvent vivre sans craindre le retour d'une guerre dévastatrice. Alors que le peuple angolais s'apprête à concrétiser son aspiration à construire la nation, j'espère sincèrement que le Gouvernement consolidera la paix et la réconciliation nationale sur toute l'étendue du territoire.

42. Depuis la création de la première Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM I), en 1988, l'Organisation des Nations Unies, appuyée par la communauté internationale, a joué un rôle décisif dans le processus de paix grâce à une série d'opérations de maintien de la paix combinées à des initiatives de consolidation de la paix et d'assistance humanitaire. Les sanctions contre l'UNITA, que le Conseil de sécurité a levées en décembre 2002, ont également été utiles, non seulement parce qu'elles complétaient les efforts entrepris aux niveaux national et international pour faire cesser la guerre mais aussi parce que l'ONU a mis en place un solide dispositif d'exécution et de suivi de leur application.

43. Même lorsque la paix semblait hors d'atteinte, l'ONU et la communauté internationale n'ont jamais cessé de croire à l'aspiration du peuple angolais à l'unité. L'ONU a investi des ressources considérables, et je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage une fois de plus à ceux qui ont perdu la vie au service de la paix en Angola, dont mon Représentant spécial, Alioune Blondin Beye, mort dans un tragique accident d'avion en 1998.

44. La MINUA a mené à bien la mission politique qui lui avait été confiée en vertu de la résolution 1433 (2002) du Conseil de sécurité datée du 15 août 2002. Tout au long du mandat de la Mission, les institutions et programmes des Nations Unies ont apporté une aide essentielle sur le plan humanitaire et dans le domaine du développement, et ils continueront de travailler main dans la main avec le Gouvernement pour mettre en oeuvre une stratégie postconflit. Il reste cependant des tâches à accomplir parmi celles qui étaient prévues par la résolution 1433

(2002), notamment en matière de droits de l'homme, de lutte antimines, de réinsertion et de réinstallation des anciens combattants, d'assistance humanitaire, de redressement économique et d'assistance électorale, des tâches auxquelles il faut continuer de prêter attention et d'apporter un soutien.

45. Plus d'un million de personnes retournées dans leur région d'origine auront besoin d'aide le temps de deux moissons au moins avant que l'on puisse espérer qu'elles deviennent autosuffisantes. Un financement suffisant de l'aide humanitaire est essentiel pour asseoir le développement durable sur des fondations solides. J'engage donc les États Membres à répondre généreusement à l'Appel global interinstitutions 2003, qui vise à recueillir 384 millions de dollars pour financer 166 projets.

46. La mise en place au niveau national de moyens de lutte antimines fiables et autonomes reste tributaire de l'aide technique et financière de la communauté internationale. L'effort de réconciliation nationale exigera lui aussi un soutien prolongé, en particulier pour assurer la réinsertion et la réinstallation des anciens combattants et préparer les élections. À cet égard, une étape importante sera franchie lorsqu'on parviendra à un consensus national sur la date des prochaines élections générales. L'effort devra aussi porter sur le renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme et sur l'élaboration d'une stratégie solide en matière de protection de l'enfance.

47. C'est pourquoi j'ai demandé à mon Représentant spécial d'étudier avec le Gouvernement angolais et d'autres parties prenantes nationales et internationales les dispositions que pourrait prendre l'ONU pour continuer d'aider le Gouvernement et le peuple angolais à consolider la paix dans le pays. Des entretiens, y compris avec le Président dos Santos, ont eu lieu à cet effet à Luanda du 18 janvier au 1er février 2003. À l'issue de ces consultations, j'ai proposé qu'à l'expiration du mandat de la MINUA, le 15 février 2003, le Coordonnateur résident des Nations Unies assume à nouveau la responsabilité des activités des Nations Unies dans le pays en vue notamment d'aider le Gouvernement à s'acquitter des tâches énoncées dans la résolution 1433 (2002) et restant à accomplir. Pendant cette période de transition, on renforcera le Bureau du Coordonnateur résident en y adjoignant un service spécialement chargé de ces tâches, qui sera placé sous la direction du Coordonnateur résident et pour lequel il faudra peut-être prévoir des ressources supplémentaires.

48. Pour conclure, je voudrais exprimer ma sincère reconnaissance à mon Représentant spécial, Ibrahim Gambari, pour les efforts qu'il a déployés afin de mener à bonne fin cette importante phase de la mission de l'ONU en Angola. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier le personnel des Nations Unies qui a servi et continue de servir la cause de la paix et du développement en Angola pour ses efforts inlassables et son dévouement exemplaire.